

Questions-réponses sur le vaccin contre la grippe pour les personnes atteintes d'arthrite inflammatoire

Le vaccin contre la grippe (vaccin antigrippal), qu'est-ce c'est?

Le vaccin contre la grippe est un vaccin différent chaque année qui protège contre les souches A et B de la grippe (l'influenza). Il ne vous donnera pas la grippe, car ce n'est pas un vaccin vivant. Comme le virus de la grippe mute fréquemment, le vaccin antigrippal est un peu différent chaque année. Il ne protège pas à 100 %, mais diminue le risque d'attraper la grippe (dont les symptômes sont de la fièvre, des douleurs musculaires, des maux de tête, de l'essoufflement). Il semble également diminuer certaines autres infections. Il est recommandé à tous les Canadiens de plus de six mois de le prendre annuellement, sauf en cas de contre-indication. Les contre-indications sont rares : anaphylaxie lors d'un vaccin antigrippal précédent. Il existe des vaccins antigrippaux qui ne contiennent pas d'œuf (albumine) et qui peuvent être utilisés en cas d'allergie sévère aux œufs. Une personne atteinte du syndrome de Guillain-Barré ne devrait probablement pas se faire vacciner.

Quand, pendant la saison de la grippe, devrais-je me faire vacciner?

Vous devriez vous faire vacciner dès que le vaccin antigrippal est disponible. Toutefois, comme la saison de la grippe dure plusieurs mois, il n'est jamais trop tard pour vous faire vacciner, tant que le vaccin est offert. Celui-ci est généralement disponible à l'automne et les vaccinations se poursuivent en hiver et même au printemps si le vaccin est toujours disponible. Votre immunité peut prendre jusqu'à six semaines pour se développer.

Quels sont les effets secondaires courants du vaccin contre la grippe? Quels sont les effets secondaires rares?

Les effets secondaires tels qu'une douleur au bras à proximité du site d'injection sont courants et ne durent habituellement pas longtemps (quelques jours ou moins). La fièvre et les douleurs musculaires sont rares. Rarement, le vaccin antigrippal peut provoquer une démyélinisation des nerfs (syndrome de Guillain-Barré). Si vous avez eu cette maladie, vous ne devez pas vous faire vacciner avant d'en avoir discuté avec votre professionnel de la santé.

Pourquoi le vaccin antigrippal est-il recommandé pour moi?

Le vaccin contre la grippe est recommandé pour tous. Les personnes dont le système immunitaire est affaibli sont prioritaires, tout comme les personnes âgées, les personnes vivant en centre d'hébergement et de soins de longue durée, les personnes atteintes de maladies pulmonaires obstructives chroniques, d'asthme, de diabète et de maladies cardiaques, les enfants de six mois à quatre ans, les femmes enceintes et qui viennent d'accoucher, les personnes très obèses, les travailleurs de la santé et les personnes atteintes de maladies chroniques. Les personnes qui font de l'arthrite inflammatoire ou une autre maladie auto-immune systémique peuvent présenter un risque plus élevé d'attraper la grippe en raison de leur maladie, de leur médication, de leur âge ou d'autres comorbidités.

Questions-réponses sur le vaccin contre la grippe pour les personnes atteintes d'arthrite inflammatoire

Si je prends un médicament biologique ou du méthotrexate, à quel moment devrais-je recevoir le vaccin contre la grippe en prenant mon médicament au moment habituel?

Les recommandations ne sont pas entièrement fixées, mais si vous prenez du méthotrexate, vous pouvez le cesser pendant une à deux semaines APRÈS avoir reçu le vaccin antigrippal, puis le recommencer. Pour les produits biologiques anti-TNF, il n'est pas nécessaire de suspendre le traitement. Pour les inhibiteurs de JAK, ne les prenez pas pendant une semaine après le vaccin antigrippal. L'opinion de votre rhumatologue devrait toujours primer sur ces exemples. Le but de retarder votre médicament pour l'arthrite est de favoriser l'efficacité du vaccin contre la grippe et non pour des raisons de sécurité. Si vous rencontrez des difficultés pour recevoir le vaccin contre la grippe en raison notamment d'une pénurie de vaccins ou de la disponibilité des rendez-vous, il est recommandé de vous faire vacciner même si vous ne pouvez pas sauter une semaine de méthotrexate, par exemple. Le message à retenir est FAITES-VOUS VACCINER CONTRE LA GRIPPE CHAQUE ANNÉE!

Quels traitements puis-je prendre sécuritairement après avoir reçu le vaccin contre la grippe?

Vous pouvez prendre de l'acétaminophène. Si vous n'avez aucune contre-indication, vous pouvez également prendre de l'Advil, des médicaments contre le rhume, etc.

Mes médicaments contre l'arthrite diminuent mon système immunitaire. Devrais-je recevoir une dose plus élevée du vaccin antigrippal?

Actuellement, le vaccin antigrippal trivalent à forte dose n'est recommandé que pour les personnes âgées de plus de 65 ans, car elles présentent un risque plus élevé de grippe de type A et ce vaccin les protégera mieux. Cependant, s'il n'est pas disponible, le vaccin antigrippal régulier habituellement donné aux personnes de moins de 65 ans (quadrivalent) peut être administré.

Comment concilier les avantages de recevoir le vaccin antigrippal avec les risques d'attraper la COVID-19?

Faites-vous vacciner contre la grippe. Par la suite, si vous présentez des symptômes associés à la COVID-19, comme vous avez été vacciné contre la grippe, vous n'hésitez pas à vous faire dépister pour la COVID-19. Le vaccin antigrippal diminue le risque d'attraper certaines autres infections, c'est donc une excellente idée de le recevoir chaque année. Lorsque le vaccin contre la COVID-19 sera disponible, de nombreux rhumatologues le recommanderont à tous leurs patients (et le prendront eux-mêmes). Le vaccin antigrippal ne vous donnera ni la grippe (ce n'est pas un vaccin vivant) ni la COVID-19.

Cette information a été compilée et examinée par le comité consultatif médical de l'ACA. Il ne s'agit pas d'un avis médical pour votre situation en particulier. Veuillez discuter des préoccupations spécifiques à votre situation avec votre propre professionnel de la santé.